

PARTAGEONS DEMAIN

Des sujets cruciaux : PLU, cabinet médical, l'eau comme bien commun

Urbanisme: pourquoi une révision urgente du PLU s'impose

Les Villebonnais s'émeuvent de la rapide transformation de leur ville : les immeubles de logements se construisent à un rythme soutenu alors que la ville souffre de problèmes de circulation et de stationnement, que l'offre en transports en commun est insuffisante et que les risques d'inondations se multiplient.

Nous appelions en vain de nos vœux une révision en profondeur de notre Plan Local d'Urbanisme (PLU). Si le principe en a été accepté, la procédure, qui dure deux ans, n'a toujours pas été lancée. Cette révision est importante et urgente : le PLU voté par les élus communaux définit le visage de la commune à la fois via les prévisions des grands aménagements et les règles de construction sur chaque parcelle.

Or, le PLU en vigueur est très permissif. Il a été élaboré pendant la mandature précédente par un cabinet d'urbanisme, sans que la majorité municipale sensibilise la population aux enjeux. Résultat c'est la fête aux promoteurs! Chaque nouvelle construction nécessite des rabattements de nappes phréatiques dans une commune gorgée de sources, sur un terrain peu perméable, au bord d'une rivière avec de gros problèmes d'inondations. En même temps, notre patrimoine historique est démoli maison après maison.

Étonnamment, l'ancien maire n'a pas inscrit dans le PLU actuel la notion de coefficient d'emprise au sol afin de limiter la bétonisation des parcelles. Aucune protection n'a été accordée à des bâtiments remarquables afin de préserver notre histoire. Deux ans de bataille nous ont été nécessaires pour préserver la zone humide derrière la MJC.

Cette révision du PLU est un enjeu majeur

et nous devons mener une réflexion sur l'ensoleillement, les déplacements, la végétalisation, les îlots de chaleur, la place des circulations douces, l'imperméabilisation des sols afin d'anticiper les défis climatiques de demain, tout en cherchant à répondre au besoin de nouveaux logements. Nous devons avoir des discussions franches et transparentes sur le Villebon de demain. Nous vous invitons donc à utiliser tous les outils de la concertation à venir. Avant cela, nous vous invitons à prendre part aux groupes de travail que nous avons lancés en amont. Contactez-nous, vous serez les bienvenus.

CABINET MÉDICAL, OÙ EN SOMMES NOUS?

Après la fermeture du cabinet médical de la Haie du Pont, prévue de longue date, il ne reste que trois médecins généralistes, dont deux à temps partiel pour près de 11 000 habitants. Très insuffisant, si l'on compare à la moyenne départementale, déjà faible, de 6,4 généralistes pour 10 000 habitants. Le futur cabinet médical dont l'ouverture est espérée au mieux pour l'été en admettant que le recrutement de médecins ait abouti, sera insuffisant. De plus, ses caractéristiques inquiètent : très peu de stationnement, la capacité (superficie totale de 270 m²) sera très inférieure à celle des maisons de santé ouvertes dans les communes. voisines. Ainsi, à Nozay, une maison de santé sur 600 m² avec 13 praticiens, pour 5000 habitants a vu le jour, ou à Igny (9500 habitants) la maison de santé de 400 m² héberge une quinzaine de professionnels et bientôt des internes en médecine. Dans le futur cabinet médical de Villebon, nous bénéficierons d'au

plus trois médecins généralistes, nombre toujours insuffisant.

Mobilisons nous pour obtenir dans le cadre du futur PLU, la réservation d'un emplacement pour une véritable maison de santé pluridisciplinaire.

L'EAU « BIEN COMMUN » IRRÉMÉDIABLE-MENT PRIVATISÉE ?

La distribution de l'eau n'est pas une activité dévolue à des entreprises privées comme pourraient le penser les Villebonnais qui paient leurs factures à Suez depuis des décennies. La construction d'un réseau d'eau potable et la distribution d'eau est une compétence dévolue aux collectivités locales. La déléguer aux entreprises du privé est un choix des élus. Ce choix conduit à l'impasse quand les entreprises privées se réduisent à une seule. Véolia ayant fusionné avec Suez. Des collectivités et le département veulent reprendre cette compétence et contestent l'appropriation faite par Suez des équipements (usine et réseau). Ils ont décidé de payer l'eau au prix de production, soit 0.25 € d'économie par m³ (ou 30 € / an pour une facture typique).

Les élus de la CPS tergiversent alléguant que ce n'est pas à une collectivité d'être propriétaire de ces équipements. Préfèrent-t-ils donc que les habitants rémunèrent les actionnaires de ces entreprises via leurs factures d'eau? A combien d'autres services publics vont-ils appliquer la même logique? Nous appelons nos élus intercommunautaires à revoir leur copie et à dire non à cette privatisation d'un bien commun essentiel :

Le 28 Avril 2022

Ophélie Guin, Régis Vaillant, Marina Boutault, Olivier Tribondeau, Dominique Durand et Gilles Morichaud (Partageons Demain) http://villebon-partageons-demain.fr